

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°22 (Arrêté de promulgation du 26 novembre 1927.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 novembre 1927

Numéro JO
n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro
30 novembre 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglementant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté du 14 septembre 1921 promulguant dans la colonie le décret du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel dans les Trésoreries coloniales

Vu le décret du 29 octobre 1927 publié au Journal officiel de la République française du 26 octobre (page 11011), modifiant le décret susvisé du 6 août 1921;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, =: « Es promulgué dans la colonie le décret du 20 octobre 1927 modifiant le décret organique du 6 août 1921 du personnel des trésoreries coloniales. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac